

# LE BULLETIN DE L'ORDRE DES MÉDECINS



www.conseil-national.medecin.fr

## N° 8

OCTOBRE 2006

dossier

## Un nouveau regard sur le handicap



Philippe Bas, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille.



La loi du 11 février 2005 vise à maintenir la personne handicapée dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

### L'Institut de Mai, ou l'expérience de l'autonomie réapprise

Reste qu'au-delà de la volonté du législateur de considérer le sujet handicapé comme un citoyen à part entière, il y a une réalité concrète souvent très pesante. Des obstacles innombrables, matériels, psychologiques et sociaux, à son intégration dans la vie quotidienne. Innom-

brables, sans doute, mais pas insurmontables. L'expérience de l'Institut du Mai, à Chinon, permet en tout cas de le penser : contrairement à ce qui se passe dans la plupart des centres d'accueil où les personnes handicapées moteur sont prises en charge pour la majorité des actes de la vie quotidienne, l'Institut du Mai les aide à acquérir leur autonomie, de façon qu'elles puissent un jour vivre seules si elles le souhaitent.

Une démarche unique en France dont ses fondateurs, le Dr Philippe Colbeau-Justin et Elizabeth Bourbonnais, directrice du centre, reconnaissent qu'elle a bouleversé leur communauté à ses débuts, en 1996...

« Cette formation se fait au rythme de chaque individu, mais toujours en trois étapes », expliquent Cathy et Francis C., les parents d'Olivia, une jeune femme de 28 ans atteinte de myopathie. « Dans un premier, Olivia a vécu au centre. Dans un studio bien à elle, avec sa clé. Il y a là, bien sûr, toutes les compétences – diététiciennes, ergothérapeutes, conseillères, auxiliaires pour la toilette... –, mais au lieu de faire les choses pour les personnes handicapées, les prendre en charge, on leur apprend à exprimer leurs besoins et à demander, comme le feraient des clients. Pour qu'elles se responsabilisent. On leur apprend à gérer un budget, connaître les organismes dont elles dépendent pour régler elles-mêmes leurs affaires, se diriger en ville, repérer les lieux et les transports accessibles. Bref, à faire seules tout ce qu'elles peuvent faire. Même chose pour les activités : ainsi, Olivia voulait prendre des cours de peinture. Elle en a trouvé un à Tours et s'y rend seule. Par le train, comme n'importe qui... à cette différence près qu'elle y va en fauteuil roulant. »

Olivia a entamé la deuxième étape : elle loge désormais dans l'un des appartements adaptés que l'Institut du Mai possède en ville. Elle y a apporté ses meubles personnels, ses objets, sa décoration. Tout en restant liée au centre, elle apprend ainsi à vivre seule, sort, fait ses courses, voit ses amis. « Par sécurité, lorsqu'elle sort le soir, elle téléphone au centre à son retour. »

Bientôt, ce sera la troisième étape : Olivia est pratiquement prête à voler de ses propres ailes. Elle va s'installer dans un appartement proche de chez ses parents. L'Institut du Mai l'aidera à trouver sur place les personnes et les adresses qui pourront lui être utiles – aides à la personne, organismes locaux, transports adaptés, etc. – et les ergothérapeutes qui suivront l'aménagement de l'appartement. Ses liens avec l'Institut ne seront pas rompus : le centre vérifiera une fois par mois que tout va bien. Et si Olivia a besoin de refaire un séjour à Chinon, elle pourra toujours y être accueillie...

### Un centre qui fait école...

« Dans les établissements traditionnels, résument Cathy et Francis C., les personnels travaillent souvent avec beaucoup de dévouement, mais le résultat de cette prise en charge, c'est que les handicapés perdent peu à peu toute responsabilité. À Chinon, au contraire, ils sont considérés comme totalement responsables d'eux-mêmes, avec des aspirations et des désirs qu'ils doivent pouvoir assumer. On n'agit pas pour eux ; on leur apprend à agir par leurs propres moyens. Cela fait toute la différence... »

Pour l'heure unique en France, le travail accompli par l'équipe du Mai devrait s'étendre : Philippe Bas, ministre en charge des Personnes handicapées et « père » de la loi de 2005 (voir son « Point de vue » ci-dessus), souhaite en effet étendre cette expérience qui l'a enthousiasmé lorsqu'il a découvert l'Institut du Mai, l'an dernier : « Quand on a un handicap très lourd, l'autonomie paraît inaccessible.

Or, le travail réalisé dans ce centre rend cet espoir possible. Les équipes prennent le temps qu'il faut, les moyens qu'il faut, mais elles obtiennent des résultats stupéfiants. J'ai donc confié à sa directrice, Elizabeth Bourbonnais, une mission : en 2007 son équipe formera à cette démarche d'autres équipes. Car je souhaite que cette expérience formidablement

novatrice puisse se développer ailleurs en France, que des centres similaires puissent ouvrir très vite et permettre à ceux qui ont la volonté d'acquérir cette autonomie d'y accéder, eux aussi. »

EN SAVOIR PLUS :

www.conseil-national.medecin.fr  
Espace Publications.

Dossier : Arlette Chabrol